

## CONDITIONS DE L'OFFRE « Carré Mutuel - Offre de bienvenue »

### 1. Bénéficiaire

Le bénéficiaire de l'offre doit remplir les conditions suivantes :

- être une personne physique,
- ne pas être déjà souscripteur d'un contrat auprès du *Groupe Matmut*,
- adhérer à l'une des entités partenaires d'AMF Assurances énumérées en annexe.

### 2. Caractéristiques

Pour toute souscription du **premier contrat** auprès d'AMF Assurances et dès lors qu'il relève de la catégorie :

- **Auto/Moto** garantissant :
  - ✓ un véhicule particulier,  
ou
  - ✓ un véhicule utilitaire léger,  
ou
  - ✓ un camping-car,  
ou
  - ✓ une moto de + de 50 cm<sup>3</sup> et/ou dont la vitesse maximale par construction est supérieure à 45 km/h,

ou

- **Habitation** « Résidence Principale » (hors « Hébergement »),

effectuée dans une Agence *Matmut/AMF Assurances* ou auprès de la Plate-forme Téléphonique, une remise de 25 € est accordée.

L'avantage tarifaire est personnel, incessible et non transférable. Il ne peut faire l'objet d'aucun remboursement.

Cette offre, valable une fois, est non cumulable avec d'autres offres en cours.

En cas de résiliation à son échéance annuelle, à l'initiative de l'assuré, du contrat bénéficiaire de l'offre intervenant moins de 12 mois après la date de sa souscription, la remise accordée est annulée et son montant doit donc être réglé par l'assuré.

### 3. Dates de validité

L'opération se déroule du 1<sup>er</sup> février 2017 jusqu'au 31 janvier 2018.

### 4. Information

Les présentes conditions de l'offre « Carré Mutuel Offre de bienvenue » sont disponibles sur le site [amf-assurances.fr](http://amf-assurances.fr) et au sein des Agences *Matmut/AMF Assurances*. Elles peuvent être remises sur simple demande.

**CONDITIONS DE L'OFFRE**  
**« Carré Mutuel - Offre de bienvenue »**  
**ANNEXE**

**Entités partenaires d'AMF Assurances au 01/02/2017**

Département	Partenaires
France entière	Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers de France
33	Comité Local des Œuvres Sociales du CHU de Bordeaux (CLOS CHU Bordeaux)
38	Amicale du CHU de Grenoble

**CONDITIONS DE L'OFFRE**  
**« Carré Mutuel - Offre de bienvenue »**  
**ANNEXE**

**Entités partenaires d'AMF Assurances au 01/02/2017**

- MUTUELLE GÉNÉRALE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE (MGEFI)
- MUTUELLE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET EUROPÉENNES (MAEE)
- MUTUELLE DU PERSONNEL DU CENTRE HOSPITALIER DU ROUVRAY (MPCHR)
- MUTUELLE CENTRALE DES FINANCES (MCF)
- MUTUELLE GÉNÉRALE DES AFFAIRES SOCIALES (MGAS)
- SOCIÉTÉ MUTUELLE DES HOSPITALIERS ASSIMILÉS ET DE L'ACTION SOCIALE (MUTUELLE SMH)
- MUTUELLE DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE (MMJ)
- HARMONIE FONCTION PUBLIQUE
- MUTUELLE DU PERSONNEL DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE (MPAN)
- MUTUELLE DU PERSONNEL DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATION (MPCDC)
- MUTUELLE NATIONALE DES SAPEURS-POMPIERS DE FRANCE (MNSPF)
- MUTUELLE CIVILE DE LA DÉFENSE (MCDEF)
- MUTUELLE DES SERVICES PUBLICS (MSP)
- SECTIONS HOSPITALIÈRE ET TERRITORIALE DE SOLIMUT MUTUELLE DE FRANCE
- GROUPE MUTUALISTE RATP (MUTUELLE DU PERSONNEL DU GROUPE RATP)